

Pr. Benbouzid : «L'Algérie acquerra le vaccin anti-Covid quel que soit le coût»

«Notre pays figure parmi les premiers Etats à acquérir des vaccins ayant démontré leur efficacité de prévention contre une contamination au Covid-19 et nous avons déjà entamé les contacts avec les pays qui ont expérimenté les vaccins anti-Covid et qui s'avèrent concluants. Faisant ainsi référence à la Russie et à la Chine qui ont déjà exprimé leur intention d'aider l'Algérie dans sa lutte contre le Covid-19». «Des contacts ont été établis

avec les pays dont les travaux destinés à élaborer des tels vaccins se sont révélés prometteurs, citant en cela la Russie, laquelle a testé le sien avec succès sur des militaires volontaires lesquels, après une quarantaine de jours, ont développé des anticorps, preuve de l'efficacité de celui-ci», a-t-il expliqué, soutenant que l'Algérie pourrait d'ici la fin de l'année 2020 entamer la vaccination anti-Covid-19.

Mosquées, plages et lieux de détente, seront rouverts

Vers un déconfinement estival partiel

Le Président Abdelmadjid Tebboune a donné un écho positif à la demande des Algériens de pouvoir faire leurs prières à la mosquée, de même qu'il a également répondu favorablement aux millions de vacanciers qui ne peuvent se passer de la plage durant l'été. Les conditions du retour des fidèles aux mosquées dans le respect des prescriptions sanitaires imposées par la pandémie, ont été examinées par le HCS.

Lire en page 2



Chiffre du jour

Aïd El Adha: Plus de 10.000 commerçants non mobilisés ont assuré l'approvisionnement des citoyens

accident de la route

23 morts et 1.311 blessés en une semaine

23 personnes ont trouvé la mort et 1.311 autres ont été blessées dans 1.121 accidents de la route survenus entre le 26 juillet et le 1^{er} août à travers le territoire national, selon un bilan de la Protection civile rendu public mardi.

constantine

Saisie de 90.000 comprimés psychotropes

Une quantité de 90.000 comprimés psychotropes a été saisie par les éléments de la Brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) de la cité Daksi Abdesslem relevant de la Sûreté de wilaya de Constantine, dans une opération qui s'est également soldée par l'arrestation de 4 individus.

alger

La destruction systématique de la richesse forestière condamnée

La Fédération nationale des travailleurs des forêts, de l'environnement et de la nature a condamné la «destruction systématique» de la richesse forestière au moyen d'incendies «commandités et prémédités».



Mosquées, plages et lieux de détente, seront rouverts Vers un déconfinement estival partiel

Le Président Abdelmadjid Tebboune a donné un écho positif à la demande des Algériens de pouvoir faire leurs prières à la mosquée, de même qu'il a également répondu favorablement aux millions de vacanciers qui ne peuvent se passer de la plage durant l'été.



■ Le président de la République a instruit le Premier ministre à l'effet de programmer une réouverture graduelle des lieux de culte. (Photo: D.R)

C'est ce qui ressort du communiqué de la Présidence de la République concernant la réunion du Haut Conseil de Sécurité (HCS) tenue lundi, sous la présidence du Président Tebboune, et consacrée à l'évaluation de la situation dans le pays à la lumière des récents développements concernant la pandémie de Covid-19.

Les conditions du retour des fidèles aux mosquées dans le respect des prescriptions sanitaires imposées par la pandémie, ont été examinées par le HCS.

A ce sujet, le président de la République a instruit le Premier ministre à l'effet de programmer une réouverture graduelle des lieux de culte, qui sera limitée, dans une première phase, aux seules grandes mosquées d'au moins mille places, et qui soient en mesure de permettre la distanciation physique indispensable, avec comme impératif le port du masque par tous.

Le président de la République a également chargé le Premier ministre de prendre les mesures qui s'imposent pour un accès graduel des citoyens aux plages, et aux lieux de récréation et de détente, en particulier dans la conjoncture estivale actuelle en tenant compte, là aussi, de l'impératif du respect des conditions sanitaires.

Il a, à ce titre, ordonné aux responsables des services de sécurité de veiller, par une présence renforcée, à l'observation sur le terrain des consignes de distanciation entre les estivants et de port du masque.

Le président de la République a chargé le Premier ministre de préparer des décrets en vue de prévoir les modalités pratiques pour une application flexible de ces mesures. L'Etat restera vigilant quant au respect rigoureux de ces mesures par les citoyens,

lesquelles mesures peuvent être remises en cause en cas d'aggravation de la situation sanitaire. Il y va de la santé de tous. Il s'agit de toute évidence de l'amarce d'un processus de «dé-

Haut Conseil de Sécurité : Des enquêtes sur les actes de sabotage

Les dysfonctionnements graves qui ont impacté négativement, ces dernières semaines, la vie des Algériens et pris la forme, dans certains cas, d'actes de sabotage destinés à nuire à la bonne marche de l'économie et des institutions du pays, ont été examinés par le Haut Conseil de Sécurité réuni lundi sous la présidence du Président Abdelmadjid Tebboune. Après avoir écouté un compte-rendu circonstancié du Premier ministre, le président de la République a insisté pour que des enquêtes approfondies soient menées avec la plus grande célérité sur de tels agissements, entre incendies de forêts, ruptures en alimentation en électricité et eau potable, indisponibilité brutale des liquidités au niveau des centres postaux et dégradation des bouteilles et citernes d'oxygène dans les hôpitaux, à l'effet de déterminer avec précision les véritables responsabilités.

Au début de ce mois, le Président Tebboune a ordonné au Premier ministre l'ouverture «immédiate» d'une enquête sur les causes ces incidents qui ont impacté la vie des citoyens et l'économie nationale. Lors de l'entrevue accordée à des médias nationaux et au cours d'dernier Conseil des ministres, le Président Tebboune a clairement fait comprendre que certains faits qui ternissent l'image du pays, n'ont rien de fortuit et que leurs auteurs ont même été payés pour les commettre dans ce but, sachant que ces actions sont relayées par une campagne de dénigrement à travers les médias et réseaux sociaux qui se sont spécialisés dans ce créneau anti-Algérie.

L'enquête ordonnée par le Président Tebboune permettra d'apporter tous les éclaircissements sur ces incidents qui ont eu pour but sans doute de provoquer des troubles. Pour le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, il ne fait aucun doute que les phénomènes liés au manque de liquidité au niveau des bureaux de poste, aux feux de forêts et aux perturbations de l'alimentation en eau potable (AEP), ainsi que les coupures d'électricité enregistrées dans plusieurs régions du pays, étaient des «actes prémédités» visant à «créer la fitna et l'instabilité» dans le pays. C'est ce qu'il a déclaré récemment à la presse, soulignant que le président de la République «a ordonné une enquête, car il est étrange que ces trois opérations, enregistrées le même mois, touchent à la stabilité et créent des problèmes dans la relation entre le citoyen et les autorités publiques». Pour l'heure, seule une enquête a été diligentée et une action judiciaire contre X a été intentée par le ministre des Ressources en eau concernant les coupures d'eau et l'arrêt de la station de dessalement de Fouka (Tipaza) assimilé à des actes de sabotage.

L. A.

confinement partiel», tout en maintenant un haut degré de vigilance face à la propagation du Coronavirus.

Hier matin, sur les ondes de la Chaîne III dont il était l'invité de la rédaction, le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, a prévenu que si les mesures de précaution ne sont pas respectées, rien n'empêche de reconfiner à nouveau.

Il a fait observer que le pays vient de subir sa seconde phase de contamination au virus, puisque, explique-t-il, des 200 cas diagnostiqués positifs au début de l'apparition de la pandémie, «nous avons frôlé les 700 cas, entraînant une saturation du nombre de lits et «quelques ennuis d'oxygène». Mais depuis, assure-t-il, nous avons constaté que les chiffres baissent, «qu'il y a moins de sujets atteints et moins de décès».

Rappelons que plusieurs wilayas côtières ont décidé d'interdire l'accès aux plages à partir du 1er juin, jusqu'à nouvel ordre, dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du Covid-19.

La fermeture des plages et autres endroits de détente, a été justifiée par le risque accru de contamination, aggravé du fait des déplacements des populations de plusieurs régions vers les côtes. Mais tout le monde a constaté, en particulier le 2ème jour de l'Aïd El Adha, que les baigneurs ont pu se rendre dans plusieurs plages, avec une promiscuité sur le sable, les rochers et dans l'eau, contraire à toutes les mesures barrières qu'il est difficile d'imposer, alors l'épidémie était en ascension. A propos des mosquées, le 16 juin dernier, dans

REPÈRE

Effondrement d'un tunnel minier à Ain Azal :

Arkab chargé de se rendre sur les lieux

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a chargé le ministre des Mines, Mohamed Arkab de se rendre à Ain Azal (W. Sétif) pour suivre de près l'évolution de la situation suite à l'effondrement d'un tunnel de prospection des produits miniers non ferreux et des substances utiles, et présenter ses condoléances aux familles des victimes de ce tragique accident, a-t-on appris auprès de la Présidence de la République. L'effondrement partiel d'un tunnel de prospection de l'Entreprise nationale d'exploration des produits miniers non ferreux et des substances utiles à Chaâba El Hamra, dans la région de Kharza Youcef, à l'est de Ain Azal (50 km au Sud de Sétif) avait été précédé d'une explosion qui a fait deux morts et un blessé parmi les employés, indiquent les services de la Protection civile. Les recherches se poursuivent actuellement dans les décombres sous la supervision du directeur local de la Protection civile en présence du wali de la wilaya, pour s'assurer de l'absence d'autres travailleurs ensevelis à l'intérieur de ce tunnel minier, selon les mêmes services.

Agence

un contexte sanitaire marqué alors par des résultats positifs dans la lutte contre l'épidémie de Coronavirus et la levée partielle du confinement et l'ouverture de certaines activités, la commission de la Fatwa avait mis l'accent sur l'impératif de maintenir les prières suspendues dans les mosquées «par précaution» et sur la base de l'avis émis par les experts de la santé publique.

Les experts de la santé publique avaient affirmé que la conjoncture ne permettait pas l'ouverture de toutes les activités, notamment celles connaissant une forte affluence dans des espaces fermés, tels les mosquées. Les membres de la commission ont plaidé pour les conditions appropriées pour la réouverture des mosquées dans l'horizon immédiat «sans aucune crainte que ces mosquées soient à l'origine de la propagation du virus, de contamination ou des retombées désastreuses et dangereuses sur la santé et la vie spirituelle».

Lakhdar A.

Voir Internet
www.lnr.dz.com

Selon le Pr Benbouzid : «L'Algérie acquerra le vaccin anti-Covid quel que soit le coût»

La réouverture graduelle des mosquées et des plages décidées avant-hier par le Haut Conseil de Sécurité sera, forcément, accompagnée par la mise en place de dispositions strictes pour endiguer la progression de la pandémie qui a déjà causé plus de 1.240 décès et plus de 31.970 contaminations au Covid-19.

Les mesures qui suivront cette décision seront adaptées au contexte et à la condition sûrement de chaque lieu concerné par la réouverture. C'est ce qu'a souligné, hier, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière (MSPRH), Abderrahmane Benbouzid, lors de son passage sur les ondes de la radio nationale, Chaîne III, durant laquelle, il est revenu sur la démarche de l'Algérie auprès de la Russie et de la Chine afin d'acquérir le vaccin anti-Covid, et ce, quel que soit son coût.

Il a assuré, dans ce sens, que «l'Algérie figure parmi les premiers pays à acquérir des vaccins ayant démontré leur efficacité de prévention contre une contamination au Covid-19», ajoutant que l'Algérie a déjà entamé les contacts avec les pays qui ont expérimenté les vaccins anti-Covid et qui s'avèrent concluants. Faisant ainsi référence à la Russie et à la Chine qui ont déjà exprimé leur intention d'aider l'Algérie dans sa lutte contre le Covid-19. «Des contacts ont été établis avec les pays dont les travaux destinés à élaborer des tels vaccins se sont révélés prometteurs, citant en cela la Russie, laquelle a testé le sien avec succès sur des militaires volontaires lesquels, après une quarantaine de jours, ont dé-



Des contacts ont été établis avec les pays dont les travaux destinés à élaborer des tels vaccins se sont révélés prometteurs. (Photo : D.R)

veloppé des anticorps, preuve de l'efficacité de celui-ci», a-t-il expliqué, soutenant que l'Algérie pourrait d'ici la fin de l'année 2020 entamer la vaccination anti-Covid-19.

«Ce vaccin ne commencera à être produit en quantité, qu'à partir du mois de septembre et qu'il ne commencera à être commercialisé qu'à partir du mois d'octobre, voire, vers la fin de cette année», a précisé le Pr Benbouzid, qui semble optimiste et jubilant à l'idée d'acquérir en premier le vaccin anti-Covid-19. Pour se préparer aux campagnes de vaccination qui toucheraient, selon le ministre de la santé entre «70% à 75% de la population», le comité scientifique chargé du suivi

de la situation épidémique entame une étude pour évaluer la quantité du vaccin à acquérir dès sa mise en vente ainsi que les catégories de malades prioritaires, a-t-il rappelé. Cette nouvelle annoncée, il y a quelques jours semble motiver et rassurer l'Etat qui a décidé, en parallèle, de la réouverture des mosquées et des plages au public, progressivement.

Pour contenir les risques d'une explosion des cas de contamination, étant donné que ces endroits sont très fréquentés et enregistrent d'importante foules quotidiennement, les pouvoirs publics rassurent les Algériens quant à la mise en place de mesures de prévention strictes, sous

peine de sanction à toute personne contrevenante. Pour le ministre de la Santé, cette décision ne signifierait pas le déconfinement général ou le relâchement des mesures de confinement partiel, jugeant que «les mesures prises par le Gouvernement sont venues pour soulager les citoyens, et ne peuvent être considérées comme un déconfinement général mais partiel», prévenant, par ailleurs qu'«un retour au confinement en cas de non-respect des mesures de prévention n'est pas écarté».

La réouverture des mosquées sera conditionnée, selon Benbouzid, par le respect strict des mesures barrières, en l'occurrence, «la distanciation physique et le port des masques ainsi que l'obligation, pour les fidèles, de se doter de leur propre tapis de prière individuel».

Tout sera surveillé par des personnes désignées pour «s'assurer du respect de ces mesures dans les mosquées», a-t-il précisé.

Quant à l'accès de nouveau aux plages, le ministre s'en remet «au niveau de conscience collective des citoyens à appliquer les mesures barrières».

D'ailleurs, il n'a pas exclu la possibilité d'autoriser la restauration dans des espaces ouverts. Commentant la situation sanitaire actuelle du pays, le Pr Benbouzid a estimé que la situation se stabilise, progressivement, mais il faudrait rester «vigilant».

Samira Takharboucht

Engagement d'un lobbyiste américain par Ali Haddad Le Parquet général d'Alger ouvre une enquête

Le parquet général près la Cour d'Alger a annoncé avant-hier lundi, l'ouverture d'une enquête préliminaire sur la signature d'un contrat de lobbying entre des représentants du prévenu Haddad Ali, Président-directeur général de l'ETRH, avec une société américaine, Sonoran Policy Goup, une firme de lobbying fondée par Robert Stryk, conseiller de la Côte Ouest pour la campagne 2016 de Donald Trump, dont la société a fait fortune lors du premier mandat du Président.

«En application des dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale, le parquet général près la Cour d'Alger informe l'opinion publique de l'ouverture d'une enquête préliminaire sur cette affaire pour déterminer les circonstances de conclusion de ce marché et en définir le véritable objectif», indique un communiqué du Parquet général près la Cour d'Alger.

Ce contrat signé le 26 juillet dernier, soit quelques semaines après la condamnation d'Ali Haddad, et révélé mercredi dernier par un

média américain indépendant, Foreign Lobby, repris par certains médias nationaux, court jusqu'au 25 juillet prochain. Demandant à l'entreprise de fournir «des services de conseil aux entreprises et personnels» ainsi que «d'autres services sur une base venue» a annoncé le site spécialisé Foreign Lobby. Il a été paraphé au nom de l'ex-président du Forum des chefs d'entreprises (FCE), Ali Haddad, en détention, par «sa conseillère principale», Sabrina Ben, basée à Paris (France), selon la même source.

L'ex-patron des patrons algériens, Ali Haddad, avait été, pour rappel, arrêté fin mars 2019 à la frontière algéro-tunisienne à El Tarf quelques jours avant le départ du président déchu, Abdelaziz Bouteflika, sous la pression du Hirak et de l'Armée nationale populaire (ANP). Il tentait de regagner la Tunisie. Le 1er juillet dernier, l'ex-président du Forum des chefs d'entreprises (FCE) a été condamné à 18 ans de prison et à une amende de 8 millions DA. Il était poursuivi pour blanchiment

d'argent, pressions sur des fonctionnaires afin d'obtenir d'industriels avantages, corruption de fonctionnaires et financement occulte de campagne électorale, rappelle-t-on. Une affaire pour laquelle ses frères et d'anciens hauts responsables politiques étaient également poursuivis.

Ces cinq frères, en l'occurrence Rebouh, Mohammed, Omar, Soufiane et Meziane, ont été condamnés à 4 ans de prison ferme assortis d'une amende de 8 millions DA chacun. William Lawrence, ex-diplomate américain spécialisé dans l'Afrique du Nord, interrogé par ce média américain indépendant, Foreign Lobby, considère que «si les procès sont vus comme équitables, il n'y aura même pas de discussion». Mais, observe-t-il, si les procès sont considérés comme inéquitables, avec une opération de nettoyage sans vrai nettoyage, alors une réévaluation de l'Affaire Ali Haddad ferait partie de ce processus. Et je pense, a-t-il poursuivi, que c'est ce qu'Ali Haddad espère».

Rabah Mokhtari

AIDE FINANCIÈRE

Conseil des ministres

Le décret exécutif publié dans le JO

Les travailleurs journaliers toucheront bientôt leur allocation

Décidée lors du récent Conseil des ministres, l'aide financière de 30.000 dinars en faveur des métiers affectés par les retombées de la crise sanitaire du Covid-19 vient d'être validée et entrera en application prochainement après la fixation des modalités d'application des dispositions par un arrêté ministériel. Le décret exécutif portant allocation d'une aide financière de 30.000 dinars à certains métiers impactés par les effets de la pandémie du Covid-19, a été publié au dernier Journal officiel (N° 44), avant-hier.

Après les cris de détresse des travailleurs journaliers qui sont sans revenus depuis plusieurs mois, impactant leur vie sociale, tombant dans une précarité absolue pour certains, l'Etat décide de les soutenir financièrement pendant trois mois avec une allocation fixée à 30.000 dinars. Cette aide est désormais effective après la signature le 30 juillet dernier par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, dudit décret ayant «pour objet l'allocation d'une aide financière au profit des personnes exerçant certains métiers impactés par les effets de la pandémie du Coronavirus (Covid-19)».

Le décret a fixé les conditions d'octroi de cette allocation. «L'octroi de cette aide financière s'effectue sur la base d'une évaluation rigoureuse de la situation de chaque corporation pendant les quatre (4) derniers mois», a indiqué le texte. L'aide en question a été fixée «à un montant de trente mille (30.000) dinars par mois. Elle est servie pour une période de trois (3) mois en

compensation du manque à gagner lié à la période du confinement sanitaire», précise le même document qui a détaillé la marche à suivre afin de bénéficier de ce soutien financier par les petits métiers. Tous ceux qui sont lésés par cette pandémie seront éligibles à obtenir l'aide financière de l'Etat. Cette aide financière «n'est pas soumise à l'impôt et aux cotisations de sécurité sociale», a expliqué le texte, rassurant ainsi toutes les personnes exerçant dans la clandestinité et qui se trouvent dans une impasse financière, en raison des décisions strictes suivant le confinement imposé contre le coronavirus qui sévit dans le pays depuis plus de 5 mois. Quant aux modalités d'application des dispositions du décret, «elles sont fixées par arrêté interministériel des ministres chargés de l'Intérieur et des Collectivités locales, des Finances, du Commerce, et du Travail», explique le texte.

Samira Takharboucht

BRÈVE

Le Président Tebboune nomme le général Gouasmia commandant de la Gendarmerie nationale

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, a nommé hier mardi le général Nouredine Gouasmia au poste de commandant de la Gendarmerie nationale en remplacement du Général-major Abderrahmane Arrar, admis à la retraite, indique un communiqué de la Présidence de la République.

Le Président Tebboune a également nommé le général Ali Oulhadj Yahia au poste de chef d'Etat-major de la Gendarmerie nationale en remplacement du général Nouredine Gouasmia, précise la même source.

Agence

Fédération nationale des travailleurs des forêts, de l'environnement et de la nature «La plupart des incendies sont délibérément commandités par des mains criminelles»

«Ces actes, entraîneront, inéluctablement, des effets catastrophiques et de graves répercussions, aux niveaux écologique, environnemental et socio-économique, qui seront ressentis dans les prochaines années».



«Une quarantaine de wilayas à travers le pays sont touchées chaque année par les incendies». (Photo : DR)

Intervenant sur les ondes de la Chaîne I de la radio nationale dont il était l'invité de l'émission «La Matinale», le premier responsable des forêts a fait état de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les incendies de forêt.

Le Directeur général des forêts, Ali Mahmoudi a mis en avant, hier mardi à Alger, la nécessité d'actualiser et de mettre à jour les plans anti-incendie à travers le recours notamment aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), la réalisation d'une banque de données et le renforcement du contrôle et des interventions aériennes. «Une quarantaine de wilayas à travers le pays sont touchées chaque année par les incendies».

Pour faire face à ce phénomène, nous avons préparé un plan pratique qui inclut des comités du travail au niveau de chaque wilaya dans lequel il prend en compte les capacités et les moyens de lutte disponibles, au niveau local», a-t-il indiqué.

Intervenant sur les ondes de la Chaîne I de la radio nationale dont il était l'invité de l'émission «La Matinale», le premier responsable des forêts a fait état de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les incendies de forêt. Incluant, a-t-il fait savoir, des experts étrangers et le centre de développement des satellites de l'Agence spatiale al-

gérienne. «L'Agence spatiale accompagne la DGF pour évaluer les zones touchées par les incendies et la restauration, à la tombée des premières pluies d'automne, du couvert végétal», a indiqué Ali Mahmoudi, notant, au passage, la collaboration de son département avec le secteur de l'information.

Pour sa part, la Fédération nationale des travailleurs des forêts, de l'environnement et de la nature a pointé, avant-hier lundi, d'un doigt accusateur des mains criminelles, à l'origine de la plupart des incendies simultanés, commandités et prémédités, qui ont parcouru de vastes régions et des forêts denses dont l'accès difficile entrave la rapidité des premières interventions pour les circonscrire.

Condamnant, au passage, la destruction, systématique, de la richesse forestière. «Les informations recueillies indiquent clairement que la plupart des incendies simultanés sont délibérément commandités par des mains criminelles, d'autant plus qu'ils ont parcouru de vastes ré-

gions et des forêts denses dont l'accès difficile entrave la rapidité des premières interventions pour les circonscrire. Le tout coïncidant avec une chaleur extrême et des conditions météorologiques qui favorisent la vitesse de départ et de propagation des incendies sur plusieurs fronts à la fois, avec de gigantesques flammes ravageuses», indique un communiqué de cette fédération. Le secrétariat exécutif de cette fédération, affiliée à l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), lit-on à travers ce communiqué, condamne fermement et dénonce vigoureusement l'acharnement des mains criminelles qui se livrent à une destruction systématique de ce qui reste d'un couvert végétal, en provoquant, dans la plupart des cas et d'une manière délibérée, de gigantesques incendies de forêts qui ont consommé 10.000 hectares du couvert végétal.

«Ces actes, entraîneront, inéluctablement, des effets catastrophiques et de graves répercussions, aux niveaux écologique, environnemental et socio-économique, qui seront ressentis dans

les prochaines années. Appelant, à l'occasion, à assurer les moyens d'action nécessaires et à l'adoption d'une approche participative pour affronter le phénomène», déplorent les rédacteurs du document.

L'objectif de ces incendies prémédités, observe la même source, est de mettre en péril la richesse forestière de la Nation et les propriétés privées, créer une situation de tension et de psychose parmi les citoyens, tout particulièrement dans les régions rurales et zones jouxtant les forêts et mettre à néant leurs sources de revenus.

Recommandant, à cet effet, l'intensification des patrouilles de contrôle, l'élargissement des opérations anticipatives, la formation de comité de veille, l'association des populations habitants les zones forestières, la détection des mouvements suspects, et le lancement d'enquêtes approfondies pour déterminer les responsabilités.

La Fédération plaide également pour la mise à disposition des moyens nécessaires aux premières interventions, notamment l'ouverture des chemins, les travaux d'aménagement et l'entretien périodique des espaces forestiers.

Il s'agit aussi de repenser la carte de déploiement des agents. Insistant sur la nécessité de réviser et de mettre à jour les plans anti-incendie à travers le recours notamment aux TIC, la réalisation d'une banque de données, le renforcement du contrôle et des interventions aériennes, et la relance, sur le terrain, du rôle des comités communaux et de wilayas, outre l'ouverture de la voie au contrôle participatif permettant à tout un chacun d'y avoir un rôle fondamental.

Rabah Mokhtari

MICROS-ENTREPRISES

ANSEJ

Création prochaine de zones d'activité pour les micros-entreprises

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micros-entreprises, Nassim Diafat, a annoncé lundi à Constantine la création prochaine de zones d'activités dédiées exclusivement aux micros-entreprises comme mesure d'accompagnement devant permettre à ces entités de confirmer leurs compétences sur le terrain et participer dans la consolidation de l'économie du pays. En marge d'une rencontre avec des chefs de micros-entreprises, le ministre a affirmé l'existence de contrainte du foncier qui entrave souvent la concrétisation des projets économiques initiés par des micros-entreprises relevant de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej). De ce fait, il a annoncé la création de zones d'activités dédiées à ces entités considérées comme un des maillons forts de l'économie nationale.

Réitérant l'engagement de l'Etat à accompagner les entreprises relevant de l'Ansej à travers une série de mesures, dont la formation, l'octroi de crédits d'exploitation, le rééchelonnement des dettes bancaires et fiscales et l'effacement des pénalités de retard, M. Diafat a estimé que la création de zones d'activités dédiées aux micros-entreprises permettra d'insuffler un nouvel élan à ces entreprises et de ranimer ce dispositif pour améliorer son rendement au service de l'économie nationale. Il a relevé, dans ce contexte, que la stratégie de son département pour les micros-entreprises s'oriente vers une approche économique favorisant l'investissement dans tous les créneaux industriels et agricoles entre autres. A ce titre, le ministre délégué a indiqué que des efforts étaient en cours, conformément aux orientations du président de la République pour aplanir les obstacles et les difficultés d'ordre administratif et financier qui entravent l'évolution et la pérennité des micros-entreprises. Tout en écartant la possibilité d'effacer les dettes des micros-entreprises en difficulté ou en faillite, le ministre délégué a cependant rappelé la suspension des poursuites judiciaires et procédures engagées à l'encontre des entreprises en difficulté, le temps de traiter les problèmes posés au cas par cas. Par ailleurs, Nassim Diafat a annoncé le lancement dès septembre prochain d'une vaste opération de recensement des micros-entreprises pour entamer l'étude de la situation de chacune, selon des données fiables, devant permettre de trouver les solutions adéquates loin des actions standards et politisées. Affirmant que les réformes engagées dans ce secteur créateur de richesses prendront en considération l'actualité économique du pays et l'évolution technologique que connaît le monde, le ministre délégué a insisté sur l'importance de la formation, tout en appelant les jeunes à perfectionner leurs compétences et connaissances pour être au diapason des exigences de l'heure et gagner le défi de la compétitivité.

Djamila Sai

Algérie-Mali-Niger

Les conditions de l'exercice du commerce de troc frontalier fixées

Le ministre de Commerce Kamel Rezig et le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, ont par un arrêté conjoint, fixé les conditions et les modalités d'exercice du commerce de troc frontalier et la liste des marchandises faisant l'objet d'échange avec le République du Mali et la République du Niger. L'arrêté interministériel signé le 2 juillet dernier, a été rendu public au Journal officiel N° 44.

«Le commerce de troc frontalier revêt un caractère exceptionnel et est destiné à faciliter l'approvisionnement des seules populations, qui résident dans les wilayas d'Adrar, d'Illizi, de Tamanrasset et de Tindouf», a précisé l'arrêté. Le nouveau texte stipule que cette activité peut être exercée par toute personne physique ou morale résidant au niveau des wilayas concernées, immatriculée au registre du commerce, en qualité de grossiste et disposant d'infrastructures de stockage et de moyens de transport de marchandises, appropriés en propriété ou en location.

Selon le présent texte, l'admission sur le territoire national des marchandises importées est subordonnée au respect des règles et des exigences vétérinaires et phytosanitaires. Il mentionne éga-

lement que les marchandises, objet de commerce de troc, ne doivent pas présenter de risques pour la santé du consommateur. Outre, les marchandises importées, dans ce cadre, donnent lieu à la souscription d'une déclaration de mise à la consommation assortie d'un engagement d'exportation de produits algériens, dans un délai de trois (3) mois.

Pour ce qui est des opérations d'exportation réalisées dans le cadre du commerce frontalier, elles feront l'objet d'une déclaration d'exportation à laquelle seront annexées une copie de la déclaration de mise à la consommation des marchandises importées et les factures d'achat des produits à exporter.

D'autre part, ces marchandises importées, ne peuvent être commercialisées en dehors des limites territoriales des wilayas concernées. Pour le suivi de l'activité, un comité présidé par le wali concerné ou son représentant, composé des représentants des services locaux des administrations du commerce, des douanes, des impôts et de l'agriculture a été installé. Il est chargé, notamment d'évaluer, périodiquement, les conditions de réalisation de l'activité, d'arriérer les fourchettes

de prix des marchandises faisant l'objet de troc, de coordonner leur action en matière d'information.

S'agissant de la liste marchandises autorisées au commerce de troc frontalier entre l'Algérie, le Mali et le Niger, elle porte sur plusieurs produits locaux des trois pays concernés. Il s'agit, pour les produits algériens, des dattes sèches et ses dérivés, à l'exclusion des autres variétés de dattes Deglet noir, le sel brut et domestique, les objets domestiques en plastique, en aluminium, en fonte, en fer et en acier, les couvertures ainsi que les produits d'artisanat traditionnel et d'art. Cette liste comporte aussi le prêt-à-porter, le savon dont, le savon en poudre, l'huile d'olive, l'olive, le miel, les industries (ustensiles) plastiques, les produits de nettoyage et les produits cosmétiques et d'hygiène corporelle. Concernant les produits en provenance du Mali et du Niger, ils englobent notamment du cheptel vif, le henné, le thé vert, les épices, tissu turban et tissu tari, mangue, bois rouge, miel, aliments du bétail, vêtements Tergui, produits artisanaux, peaux et cuirs traités, parfums locaux et poissons.

Manel Z.

INFOS EXPRESS

Aïn M'lila (Oum El Bouaghi)

Découverte d'un atelier clandestin de fabrication de produits contrefaits

Suite à l'exploitation des informations qui leur sont parvenues récemment, faisant état de l'existence d'un atelier discret sis à la cité du 1er Novembre de la ville d'Aïn M'lila servant à la fabrication et la vente de produits chimiques non conformes à la réglementation et hors normes, comme le liquide de refroidissement des moteurs de véhicules appelé GLACEOL et le lave-glace, les éléments de la police judiciaire de la 3e Sûreté urbaine de la daïra d'Aïn M'lila, en compagnie d'une brigade spécialisée qui se sont rendus sur les lieux en question, ont procédé à l'arrestation de 2 suspects âgés de 30 et 32 ans dans leur local commercial. Après avoir entamé toutes les procédures réglementaires, la perquisition du local s'est soldée par la saisie de 1.116 bidons du liquide de refroidissement pour moteurs, 834 bouteilles de liquide lave-glace, 4 citernes d'une contenance de 1.000 litres remplies d'eau, 2.300 bidons vides, 3.000 bouchons de bouteille et 5.000 autres autocollants de marque commerciales contrefaites. Après le parachèvement de toutes les procédures judiciaires nécessaires, les 2 mis en causes doivent répondre de leurs actes, à savoir «création d'un atelier clandestin», «fabrication de produits chimiques en violation des normes de conformité.

A.Remache

Relizane

2.500 bottes de foin parties en fumée à Djidiouia

Après le dernier foyer enregistré dans la forêt appelée « El Malaab », relevant de la commune de Ramka, rattachée à la daïra d'Aïn Tarik, située au Sud, à une centaine de kilomètres ayant occasionné la perte de 1 hectare et demi (1,5) de forêt, voilà encore un deuxième foyer déclaré dans la commune de Djidiouia. En effet, une quantité importante de bottes de foin, estimée à plus de 2.500 unités, a été, dans la journée de ce lundi aux environs de 12h00, la proie des flammes dans l'exploitation agricole de Si Khaine, relevant de la commune de Djidiouia, sur le chemin de wilaya numéro 7, à quelque 40 km du chef-lieu de wilaya, selon un communiqué rendu public ce lundi après-midi par la cellule de communication près de la direction de la Protection civile de Relizane. La propagation de l'incendie a atteint un champ de céréales d'une superficie de 3 ha, épargné in extremis par les éléments de la Protection civile, tandis que sept arbres de cyprès sont partis en fumée. Une enquête a été aussitôt ouverte par la Gendarmerie nationale pour lever le voile sur ce sinistre, ajoute ledit communiqué.

N.Malik

La ministre de la Solidarité nationale:

«Insérer les catégories vulnérables dans le développement économique»



La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale par intérim, Kaoutar Krikou a affirmé que la nouvelle politique du secteur reposait sur l'insertion des catégories vulnérables dans le développement économique, en leur assurant une formation et un soutien pour bénéficier de crédits auprès de l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (Angem).

Lors d'une visite effectuée lundi dans la wilaya de Tamanrasset, la ministre a indiqué que le secteur de la solidarité nationale reposait essentiellement sur «l'élargissement de l'utilisation de la technologie, à travers la numérisation de toutes les données relatives au secteur pour déterminer les bénéficiaires et la nature des aides accordées», citant «la création de plusieurs services électroniques pour le signalement des personnes âgées en détresse et des personnes sans-abris, outre le service des consultations familiales destiné aux familles touchées par le nouveau coronavirus». Dès l'apparition de la Covid-19, «plusieurs mesures préventives contre cette pandémie ont été prises dans les centres pour personnes âgées et les établissements spécialisés pour enfance

en détresse», a-t-elle fait savoir. «Jusqu'à présent, aucun cas de décès n'a été enregistré au niveau de ces centres», précise Mme Krikou qui salue les efforts des travailleurs du secteur dans la protection de cette catégorie. Concernant le secteur du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, la ministre a révélé le lancement «d'une campagne nationale pour sensibiliser à la nécessaire affiliation à la CASNOS et faire la promotion des avantages et droits dont peuvent bénéficier les affiliés à cette caisse ou à d'autres relevant du secteur». Les secteurs de la solidarité et du travail sont complémentaires en matière de prise en charge et d'insertion des catégories vulnérables dans l'entrepreneuriat pour réaliser le développement économique, a estimé la ministre.

Agence

DGSN - Stupéfiants

3.581 actions de sensibilisation durant le 1^{er} semestre 2020

Les services de la Sûreté nationale ont organisé 3.581 actions de sensibilisation et de prévention contre les stupéfiants durant le 1^{er} semestre 2020, en faveur de plusieurs franges de la société, parallèlement à la situation sanitaire exceptionnelle que vit le pays, à l'instar des autres pays du monde, a indiqué, lundi, un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). «2.722 actions de sensibilisation ont été menées durant le premier trimestre 2020, en fa-

veur des élèves des différents cycles de l'enseignement et de la formation et diverses catégories sociales», ajoute le communiqué, soulignant que «859 actions de sensibilisation contre les stupéfiants et les psychotropes ont été organisées durant le deuxième trimestre 2020, marqué par la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus». La DGSN veille à intensifier les actions de sensibilisation au titre d'une approche de proximité sociale par la voie des ca-

naux de communication officiels, dont son site officiel et ses pages Facebook et Twitter, outre les programmes de sensibilisation organisés via l'espace radio de la Sûreté nationale, un espace favorable à l'interactivité dans la sensibilisation de la société. La DGSN rappelle aux citoyens le numéro vert 1548, celui de secours 17, et le 104, pour être à l'écoute de leurs préoccupations liées aux missions de la police et au renforcement de son rôle.

Agence

Accident de la route : 23 morts et 1.311 blessés en une semaine



Vingt-trois (23) personnes ont trouvé la mort et 1.311 autres ont été blessées dans 1.121 accidents de la route survenus entre le 26 juillet et le 1^{er} août à travers le territoire national, selon un bilan de la Protection civile rendu public mardi. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Mila avec 5 personnes décédées et 47 autres blessées suite à 32 accidents de la route. (Photo > D. R.)

INFOS EXPRESS

Covid-19/Oran Interdiction de sortie des plaisanciers au large

Les services de la wilaya d'Oran ont décidé d'interdire la sortie des embarcations de plaisance au large du littoral oranais pour une période de 15 jours renouvelable, a-t-on appris lundi auprès des services de la wilaya. Cette décision intervient sur proposition du directeur de la réglementation et des affaires générales (DRAG), a-t-on indiqué, ajoutant qu'elle intervient aussi en application du décret exécutif 168-20 du 29 juin 2020 portant sur le prolongement du confinement partiel dans le cadre des mesures de prévention contre la propagation du coronavirus. La même source a ajouté que «toute infraction à cette décision exposera son auteur aux sanctions prévues par la loi».

Agence

Oran Secousse tellurique de 3,5 degrés

Une secousse tellurique de magnitude de 3,5 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée lundi à 23h16 (heure locale) dans la wilaya d'Oran, indique le Centre de recherche en astronomie astrophysique et géophysique (CRAAG) dans un communiqué. L'épicentre de la secousse a été localisé à 6 km au Nord de Aïn Kerma dans la même wilaya, précise la même source.

Agence

La métropole Alger et ses soucis scrutés dans le roman «Soustara»

L'écrivaine Hanane Boukhallala s'approprie, dans son premier roman «Soustara», la capitale Alger en tant qu'espace où se déroulent les principaux événements de son oeuvre qui se dévoile sous forme de confessions personnelles et intimes et de problèmes et soucis d'ordre psychologiques, une oeuvre combinant événements historiques, réalité et questions existentielles.

Dans le quartier populaire de «Soustara», au cœur d'Alger, Boukhallala présente un microcosme de l'Algérie profonde, à travers une histoire d'amour virtuelle entre Zineb, jeune fille divorcée à l'âge de 24 ans, issue de Soustara, femme déprimée au lourd passé socio-psychologique, et «Alilou», homme originaire du quartier voisin Z'ghara, rencontré sur Internet.

Agence

Sahara occidental

La Nouvelle Zélande sommée d'arrêter l'importation illégale des phosphates sahraouis

Le représentant du Front Polisario en Australie et en Nouvelle-Zélande, Kamal Fadel, a exhorté la Nouvelle Zélande à mettre un terme aux importations des phosphates sahraouis, affirmant que ce commerce illégale ne fait que «prolonger» l'occupation marocaine et partant, «la répression du peuple sahraoui».

«Il est temps de mettre fin à vos activités. Elles ne peuvent pas continuer à promouvoir l'occupation», a déclaré le diplomate sahraoui dimanche, lors d'une émission de la télévision nationale néo-zélandaise, «Channel 3», sur l'exploitation illégale du phosphate sahraoui.

Rappelant l'occupation de ce territoire non autonome par le Maroc, Kamal Fadel a relevé que seules les entreprises néo-zélandaises sont impliquées actuellement dans ces activités commerciales illégales après que des compagnies américaines, canadiennes, norvégiennes et bien d'autres ont mis fin aux achats de ce minerai. Pour le représen-



■ Les entreprises minières néo-zélandaises impliquées dans le pillage illégal des gisements de phosphates sahraouis.

(Photo : D.R)

tant sahraoui, il s'agit d'un «pillage» opéré sans le consentement du peuple sahraoui, déplorant que des entreprises néo-zélandaises contribuent à ce jour à ce vol en achetant un minerai «volé entaché de sang des sahraouis».

Il relève que les recettes tirées de ces ressources naturelles sont utilisées pour sécuriser l'occupation marocaine et la répression du peuple sahraoui.

L'implication des entreprises néo-zélandaises «prolongent les souffrances du peuple sahraoui», a déploré, de son côté, la journaliste sahraouie et membre du groupe de presse «Equipe Media», Nazha Elkhaldi.

Nazha Elkhaldi, arrêtée plusieurs fois par les forces marocaines pour avoir couvert des manifestations pacifiques dans les territoires occupés, a indiqué

au cours de l'émission que «le peuple sahraoui vivait dans l'isolement» du fait «du blocus imposé par l'occupant marocain dans le sillage d'une répression coloniale qui prive les sahraouis de justice et de liberté».

Le Front Polisario avait affiché sa détermination à lancer «une bataille judiciaire» contre deux sociétés néo-zélandaises qui continuent d'investir et d'importer le minerai de phosphate du Sahara occidental occupé.

Les deux firmes (Ravensdown) et (Balance Agri-Nutrients) importent environ 30 millions de dollars de minerai de phosphate sahraoui par an pour les besoins des exploitations agricoles de toute la Nouvelle-Zélande.

En mars dernier, le Front Polisario a déposé une plainte officielle devant la Cour

suprême de la Nouvelle-Zélande pour empêcher la Caisse de pension de Nouvelle-Zélande de continuer d'investir illégalement dans les territoires sahraouis occupés. Le Front Polisario a averti, dans une note publiée récemment, que ces investissements «nuisent à la réputation de la Nouvelle-Zélande en tant que pays responsable au sein de la communauté internationale».

Inscrit depuis 1966 à la liste des territoires non autonomes, et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU, portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, le Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique, occupé depuis 1975 par le Maroc, soutenu par la France.

R. I.

Ouiso

Une Journée d'étude sur le Sahara occidental en novembre

L'Observatoire universitaire international du Sahara occidental (Ouiso) organise, le 12 novembre prochain, une Journée d'étude par visioconférence sur les enjeux contemporains de ce territoire non autonome, en attente de décolonisation.

La Journée d'étude est destinée aux doctorants et post-doctorants qui souhaiteraient présenter leur recherche sur ce thème, précise Ouiso.

«Il s'agit d'une Journée pluridisciplinaire (sciences humaines et sociales, lettres et arts, linguistique et sociolinguistique, sciences juridiques et économiques, ...) qui s'intéressera aux enjeux contemporains du territoire (droit, sciences politiques, économie, socio-démographique)», indique l'Observatoire, hébergé à la Faculté des sciences humaines et sociales de la Sorbonne.



La rencontre abordera également des questions moins directement liées au conflit au

Sahara occidental (histoire, anthropologie, archéologie) et les problématiques touchant également les régions voisines du Sahara occidental (migrations, arts, patrimoine, langues). Ouiso invite les partenaires aca-

démiques à transmettre leurs travaux de recherche au plus tard le 1er septembre 2020. L'Observatoire Ouiso qui comprend un groupement de partenaires académiques de toutes nationalités et de tailles diffé-

rentes est un outil opérationnel de production et de partage de connaissances sur les dynamiques historiques, sociales, économiques et politiques au Sahara occidental et au sein de la population sahraouie, y compris dans sa diaspora.

Son objectif est de répondre à un besoin d'informations et d'analyses de qualité sur le Sahara occidental en appuyant et en favorisant la recherche sur différents sujets (droits de l'homme, migrations, gouvernance des ressources, histoire et mémoire, changements culturels et communicationnels, patrimoine culturel, dynamiques politiques et actives).

R. I.

contribution



Face à la crise économique et sociale, les défis de l'Algérie de 2020/2025

Décentralisation et restructuration des partis politiques et de la société civile comme facteur de développement

Pour éviter des conflits bloquant le redressement national durant cette phase de transition en attendant la reconfiguration politique, la révision constitutionnelle doit tenir compte des nouvelles mutations sociologique, culturelle, politique, économique et géostratégique en institutionnalisant le fonctionnement de la société au sein d'une économie ouverte se fondant sur une réelle décentralisation.

La première priorité est comment améliorer l'accueil du public ? Le siège de la commune est le premier repère pour le citoyen, dans son jugement sur la grandeur de l'Etat républicain.

5- Les collectivités locales doivent s'ériger en entreprise de prestation de services et de création de richesses

Il est bien évident, que l'état de délabrement de la bâtisse, l'absence d'entretien des espaces ouverts, la tenue des fonctionnaires, le mauvais accueil, comme c'est souvent le cas, ne peuvent que renvoyer à une image négative de la perception de la notion d'Etat.

Dans la pratique quotidienne que se soit pour un extrait de naissance ou tout autre document, le citoyen mal renseigné sur ses droits et livré à lui-

même dans le labyrinthe de l'administration est ballotté de service en service.

Quand ce type d'attitude devient répétitif, cela génère une forme de divorce entre le citoyen et l'Etat et souvent une perte de confiance.

Dans ce cas, la réhabilitation de l'autorité et de la crédibilité de l'Etat, prend le sens d'une mutation profonde des centres d'accueil du public. Pour réaliser cet objectif, l'action devra porter sur trois éléments essentiels que sont : l'homme, les moyens de travail et le cadre d'accueil.

Pour ce qui concerne le premier élément, les préposés au guichet d'accueil doivent être sélectionnés sur la base de critères rigoureux qui font référence à la loyauté, à la disponibilité d'écoute, à la qualité et à la célérité dans l'exécution d'un service. Ces

fonctionnaires dont la situation matérielle doit être nécessairement améliorée, devraient se sentir impliqués dans le combat que l'Etat aura à mener contre l'injustice et le peu de considération accordée au service public. Il y a donc nécessité d'une formation spécifique de ce personnel qui doit apprendre à écouter, communiquer, convaincre, considérer autrui avec courtoisie.

Le deuxième aspect a trait aux conditions de travail des fonctionnaires de la commune, à la pénibilité du travail manuel, à son caractère routinier, à la lassitude qui prend forme au fil de l'exercice de cette fonction et à la pression du public au niveau des guichets qui fait perdre aux fonctionnaires le sens des relations humaines. Dans ce cas, l'informatisation des services et l'amélioration du confort

prend l'allure d'une action prioritaire dont la finalité sera l'émergence d'un cadre convivial d'accueil propice à la sérénité dans les relations humaines. Le troisième point relève du souci de transmission d'une image positive d'un Etat, rigoureux dans la gestion de la chose publique, respectueux de sa population et soucieux de mieux la servir.

Cette image doit trouver sa traduction dans l'état des lieux, le traitement des espaces extérieurs, la propreté des services, le service d'accueil et l'orientation du public, la tenue du personnel et dans tous les éléments qui permettent au citoyen de mesurer le degré de considération qu'on lui accorde.

(Suite et fin)

Professeur des universités, expert international D' Abderrahmane Mebtoul

Constantine

Saisie de 90.000 comprimés psychotropes

Une quantité de 90.000 comprimés psychotropes a été saisie par les éléments de la brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) de la cité Daksi Abdesslem relevant de la Sûreté de wilaya de Constantine, dans une opération qui s'est également soldée par l'arrestation de 4 individus, a indiqué lundi le responsable de la communication auprès de la Sûreté de wilaya.

Réalisée dans le cadre d'un travail d'investigation entre la BMPJ de la cité Daksi Abdesslem et l'Armée nationale populaire (ANP), l'opération a été menée sur la base de renseignements indiquant une activité criminelle de transport d'une quantité «considérable» de produits pharmaceutiques classés hallucinogènes depuis des wilayas du Centre du pays, a précisé Billel Benkhelifa.

Les investigations de terrain ont permis la localisation des personnes et véhicules suspects au niveau du quartier Erriad



(Benchicou) au chef-lieu, aussitôt encerclé et les présumés suspects, au nombre de 4, âgés entre 33 et 42 ans, ont été ainsi arrêtés, a-t-on encore détaillé. Outre les 90.000 capsules de médicaments classés hallucinogènes, les enquêteurs ont saisi deux (2) véhicules, plusieurs téléphones portables et une somme d'argent, revenus de ce trafic de

drogue, a indiqué le lieutenant Benkhelifa. Selon les données de la police, les présumés coupables s'apprêtaient à écouler cette grande quantité de médicaments, dispensés uniquement sur ordonnance. Un dossier pénal a été établi à l'encontre des personnes arrêtées, présentées devant les instances judiciaires pour «non-respect des lois régulant l'utilisation des

médicaments et celles liées au contrôle administratif et technique concernant l'acquisition et la vente des comprimés psychotropes», «possession, stockage et vente de manière illégale de produits pharmaceutiques dans le cadre d'un réseau criminel organisé», «exercice illégal d'un métier de la santé», a-t-on conclu.

R.R.

Boumerdès

Fin de confinement pour 236 Algériens rapatriés de Russie

La période de confinement de 236 algériens rapatriés de Russie a pris fin lundi sans enregistrer de cas positifs, a indiqué une source de la direction locale de la Santé et de la population. «La période de confinement des 236 algériens rapatriés de la Russie qui a duré sept (07) jours a pris fin ce lundi», a fait savoir le responsable de la cellule de communication à la direction locale de la santé, Mohamed Barki.

Et de rappeler que la réduction de la période du confinement de 14 à 7 jours a été décidée après consultation des autorités sanitaires compétentes et signature des engagements par les personnes concernées à poursuivre le confinement préventif chez eux jusqu'au 14e jour.

Aucun cas de contamination n'a été enregistré parmi les ressortissants algériens confinés au camps familial de Sonatrach à la commune de Corso, a-t-il poursuivi. Des bus ont été mobilisés à l'effet de transporter une partie des personnes rapatriées vers leurs wilayas d'origine. Le responsable a fait état de désinfection et de stérilisation de toutes les structures et édifices consacrés au confinement des personnes rapatriées.

R.R.



Mots fléchés

Acteur qui joua dans géant Est apte		Jour de congé Exploiter		Bouches de volcans		Faire des cubes de bois Oeuvres lyriques		Fin de verbe
				Cuit à la broche Symbole de solidarité				
Saisir au vol Associé ou marié								
			Compter en moins Genre du Prophète					Tout nouveaux
Barre de chemin de fer	Déchirer Ni l'une ni l'autre							
				Difficile à trouver Propre au pif				
Ateliers Il est bien servi sur le court							Crème glacée	
			Bonne carte Voile de régates			Bon pour montrer Un tamis		
Ancien Etat Article					Résidu de blé			
		Lucratif						
Sorte de bannissement					Devant ce qui est à lui ou à elle			

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8
I								
II								
III								
IV								
V								
VI								
VII								
VIII								
IX								
X								
XI								
XII								

HORIZONTALEMENT

I. Il connaît les chemins de Katmandou. II. En état d'être au bloc. III. Parler tout doucement. IV. Il rêvait de voler. V. Cap à tenir. Nom d'un tsar. VI. Le cérium. Belle carte. VII. Épreuve à refaire. VIII. On peut en nourrir un danois. IX. Échange sans monnaie. Quatre pour un Romain. X. Sigle pour du lait. Il offre une alternative. XI. A montré sa joie. Joua du timbre. XII. Ce n'est pas trop tôt ! L'erbium pour le chimiste.

VERTICALEMENT

1. On l'entend à l'appel. Activité de romancier. 2. Affaiblie. Voie navigable très fréquentée en Europe. 3. Tel un panier de dépensier. Entre le pas et le galop. 4. Donna de quoi se défendre. Ville des bêlons. Il permet de rêver à l'impossible. 5. Feuilles de bouquet. Il fait le mur à toute vitesse. 6. Mot en condensé. 7. Un espoir pour le naufragé. Habitante de l'Anjou. 8. Répétées encore... Instrument de musique d'Asie centrale.

Mot mystère

CENTAURE
CERBERE
CHIMERE
CYCLOPE
DJINN
DRACULA
DRAGON
ELFE
FANTOME
FARFADET
GARGANTUA
GARGOUILLE
GEANT
GOBELIN
GOLEM

GORGONE
GOULE
GRIFFON
HOBBIT
HYDRE
KORRIGAN
LICORNE
LOUP
MELUSINE
MINOTAURE
MONSTRE
NAGA
NAIN
NIXE

NYPHE
OGRE
ONDINE
PEGASE
PSYCHE
SATAN
SIRENE
SORCIERE
SPHINX
TROLL
VAMPIRE
VOUVRE
YETI
ZOMBIE

N	I	X	E	S	A	G	E	P	D	J	I	N	N	C
I	G	E	L	L	I	U	O	G	R	A	G	R	G	M
L	O	R	R	H	E	R	T	S	N	O	M	O	E	C
E	E	U	I	U	Y	R	E	N	I	S	U	L	E	M
B	F	A	R	F	A	D	E	T	A	L	O	R	K	Q
O	L	T	E	L	F	T	R	I	E	G	B	O	G	Z
G	E	N	R	N	O	O	O	E	C	E	R	G	O	O
U	E	E	M	O	R	U	N	N	R	R	I	A	R	M
P	T	C	Y	C	L	O	P	E	I	E	O	A	G	B
S	P	H	I	N	X	L	C	G	R	M	I	S	O	I
Y	D	R	A	C	U	L	A	I	S	I	R	E	N	E
C	N	E	M	O	T	N	A	F	L	H	P	I	E	Y
H	O	B	B	I	T	N	A	E	G	C	A	M	E	E
E	N	I	D	N	O	G	A	R	D	N	A	T	A	S
A	G	A	N	Y	M	P	H	E	R	V	I	U	O	V

Le mot manquant

Dans la citation suivante, un mot a été supprimé :

«Le hasard gouverne un peu plus de la moitié de nos, et nous dirigeons le reste.»

Est-ce le mot :

A : Plupart ? B : Montres ? C : Actions ?

(Proverbe Machiavel)

Solutions du numéro 482

Mots fléchés

Horizontalement :

C - S - C - O - D - XENOPHOBIE - LABOURERA - PITRES - DAL - BUIS - SISE - PAREILLE - R - TETEE - NIS - S - LE - VECU - AIL - RARETE - ANES - SISES.

Verticalement :

X - P - P - SAA - CELIBAT - IN - NATURELLE - SOBRIETE - S - POESIE - R - CHUS - LEVAS - OR - SL - ERI - OBEDIENCES - IRAS - IUTE - DEALERS - ES.

Mots croisés

Horizontalement :

PRESTEMENT - LATTE - ACTE - EIRE - SIAER - BLE - OURLER - IS - ECRIE - A - S - STRIE - PS - CEPEES - RAS - ILOTS - TATA - TARE - MATIN - ENTRAINANT.

Verticalement :

PLEBISCITE - RAILS - ELAN - ETRE - SPORT - STE - ETETER - TE - OCRES - A - E - SURIS - MI - MAIRIE - TAN - ECALE - RATA - NTEE - PATIN - TERRASSANT.

Le mot manquant

«Les conséquences de la colère sont plus graves que ses causes.»

(Marc Aurèle)

Mot mystère

EMPRUNTEUR

Programme

TF1

13.50 Petits plats en équilibre été
15.30 Coach en mariage et... amoureuse
16.10 Quatre mariages pour une lune de miel
17.00 Quatre mariages pour une lune de miel
18.20 Demain nous appartient
19.00 Journal
20.00 Météo
21.05 Magnum
23.40 Magnum

france 2

11.55 Tout le monde veut prendre sa place
12.00 Journal
12.55 Ça commence aujourd'hui
14.05 Je t'aime, etc.
16.10 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
17.40 N'oubliez pas les paroles
19.40 Un si grand soleil
20.00 Journal 20h00
20.40 La chanson de l'été
20.45 La course des champions
22.50 La course des champions

M6

09.00 M6 boutique
10.45 Desperate Housewives
11.40 Météo
11.45 Le journal
13.55 On a échangé nos filles
15.45 Incroyables transformations
16.30 Les reines du shopping
17.40 Chasseurs d'appart'
18.45 Le journal
20.15 Météo
21.55 Les copains d'abord
22.55 Quadras
23.45 Quadras

france 3

05.00 Ludo
05.40 Titeuf
06.35 Anatole Latuile
07.10 Goûtez voir
08.15 Les gens des Hauts
08.50 le matin
10.45 Coopérons pour un monde meilleur
11.00 Journal
11.55 Météo
12.50 Rex
13.35 Rex
14.25 Rex
15.10 Des chiffres et des

lettres
15.45 Personne n'y avait pensé !
16.30 Slam
16.50 Météo
17.10 Questions pour un champion
19.00 Tout le sport
19.55 Le Tour toujours
20.00 Vu
23.50 Météo
23.55 Le spectacle continue

TV5MONDE

14.45 A la recherche du vinyle d'ébène
18.09 #versionfrançaise
18.40 Tout le monde veut prendre sa place
20.00 Objectif Monde
22.09 Au secours de Béatrice

W9

15.00 Bones
15.40 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Moundir et les apprentis aventuriers
18.50 Moundir et les apprentis aventuriers
20.00 Météo
21.05 Florence Foresti & Friends

CANAL+

09.50 Canalbis
11.13 Canalbis
12.20 For the People
13.00 For the People
13.45 L'info du vrai, le mag
15.20 L'info du vrai, le mag
17.45 The Tonight Show Starring Jimmy Fallon
19.25 Groland le zapoï
20.00 Ligue 1 Conforama
21.10 Arsenal / Liverpool

cine PREMIER

19.11 Gauguin
20.44 Bonus actuellement sur Ciné+
20.51 L'intervention
22.26 L'ombre d'Emily

TMC

17.35 L'avant Quotidien
18.40 Quotidien
20.00 Burger Quiz
20.50 Burger Quiz
21.50 Burger Quiz
22.45 Burger Quiz

Direct 8

09.14 Touche pas à mon poste !
10.30 Storage Wars
12.50 Meurtres à l'anglaise
13.40 Meurtres à l'anglaise
14.35 Meurtres à l'anglaise
17.30 La télé même l'été !
18.05 La télé même l'été !
19.05 La télé même l'été !
20.10 RFM Music Show

france 4

17.20 Minikeums
18.20 Une saison au zoo
18.55 Une saison au zoo
19.25 Une saison au zoo
19.55 L'auberge espagnole
21.50 Les poupées russes

cine FRISSE

16.35 Mon Ket
18.02 French Comics
18.53 L'empereur de Paris
20.50 Jersey Affair
22.33 Muse

france 5

10.45 La quotidienne
12.40 Le magazine de la santé
13.40 Allô, docteurs !
14.40 Des éléphants à l'hôtel
15.35 Dans la mer de corail

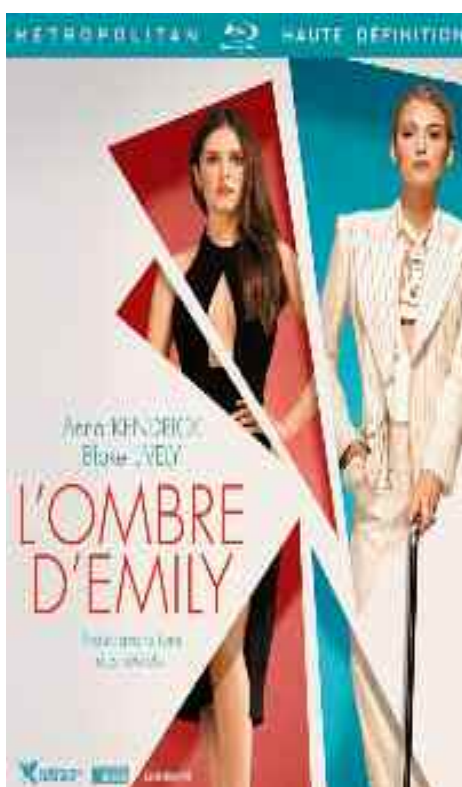
arte

17.05 Arte journal
19.05 28 minutes
20.52 La minute vieille
20.55 La graine et le mulet
23.25 Renault 12

EUROSPORT

16.30 Albertville_Saint-Gervais Mont Blanc (146 km)
20.15 Thiem's 7 2020
21.45 Drive
22.35 Drive
23.25 Gap_Saint-Jean-de-Maurienne (186,5 km)

Sélection



Ciné Premier - 22.26 L'ombre d'Emily

Film policier de Paul Feig

→ Une blogueuse, mère de famille sans histoire, tente d'en apprendre plus sur sa meilleure amie, une femme mystérieuse qui a disparu en lui laissant son fils. Stephanie Smothers est une mère célibataire et veuve qui prodigue ses conseils sur un blog à succès.

Ciné Premier - 20.51 L'intervention

Film d'action de Fred Grivois

→ Le 3 février 1976, des militants indépendantistes du Front de libération de la Côte des Somalis prennent en otage un autobus scolaire à Djibouti, alors situé en Territoire français. A son bord, 31 enfants de soldats français, et leur institutrice. Un commando de gendarmes d'élite arrive de Paris.



Ciné Frisson - 20.50 Jersey Affair

Thriller de Michael Pearce

→ A Jersey, un tueur en série a assassiné plusieurs jeunes filles. Moll, qui vit sur l'île, déteste son travail : elle est guide dans un bus pour touristes. Son père souffre de la maladie d'Alzheimer et elle doit supporter Hilary, sa mère autoritaire qui dirige le chœur de l'église.



CHRONIK par Herbé

EXTRÊMES LIMITES

25 ans après «Point Break Extrême Limite» (Kathryn Bigelow, 1991), Ericson Core, directeur de la photographie à qui l'on doit la réalisation de «Invincible» (2006), se lance dans la réadaptation du film culte. Johnny Utah est une jeune recrue du FBI qui enquête sur de mystérieux braquages spectaculaires orchestrés dans les quatre coins du monde. Johnny, ancien adepte des sports extrêmes, semble voir un élément reliant les braquages entre eux : ils tentent de réussir une série de huit défis extrêmes qui n'ont jamais été réalisés. Mais ces révélations ne réussissent pas à convaincre ses supérieurs, et Johnny décide de tenter d'infiltrer les braqueurs pour prouver que son intuition était bonne. Une succession de beaux plans sur deux heures, une gestion des scènes d'action saisissante, ce film est à voir pour tous les passionnés de sports extrêmes. On notera cependant un scénario malheureusement bâclé et une histoire sans réels suspense (au début de chaque épreuve, on devine déjà ce qu'il va se passer). Ce film met à l'honneur les défenseurs de la nature, mais le manque de développement des personnages les réduits au triste rôle de terroristes-écologistes aux motivations quelques peu floues, ce qui est fort dommage, même si ce sont eux qui gagnent par la spiritualité. Un film à conseiller aux passionnés du précédent «Break Point» et des sports extrêmes, il est toutefois à ne pas diffuser aux amateurs de scénarios logiques et complets.

Sotheby's

UN AUTO PORTRAIT DE REMBRANDT VENDU PLUS DE 14 MILLIONS DE LIVRES

L'un des trois autoportraits de Rembrandt détenus par un particulier a été vendu aux enchères plus de 14 millions de livres mardi, chez Sotheby's à Londres. L'œuvre était estimée entre 12 et 16 millions de livres (13 et 18 millions d'euros). Après 6 minutes d'enchères, elle est finalement partie pour 14,5 millions de livres (16 millions d'euros). C'est un record pour un autoportrait de Rembrandt vendu aux enchères, détrônant un précédent record de 6,9 millions de livres pour un autoportrait de l'artiste vendu en 2003, a souligné Sotheby's dans un communiqué. Le tableau de 15 cm sur 20 cm, signé et daté de 1632 par le grand maître flamand, le représente à l'âge de 26 ans en tenue d'apparat, vêtu de noir avec un chapeau en feutre et une grande collerette de dentelle blanche. Le tableau n'a été authentifié qu'en 1996, après une analyse ayant montré qu'il avait été réalisé sur le même bois de chêne que le support d'un portrait fait par Rembrandt de son ami Maurits Huygens. Réalisé juste après son installation à Amsterdam, le tableau a aussi pu servir de carte de visite et à montrer aux potentiels clients la situation florissante du peintre. Selon George Gordon, il a été réalisé en un temps très court, car l'arrière-plan n'avait pas encore fini de sécher lorsque l'artiste a apposé sa signature. **AFP et 20 Minutes**

Littérature classique africaine

«À fleur de peau» de Tsitsi Dangarembga

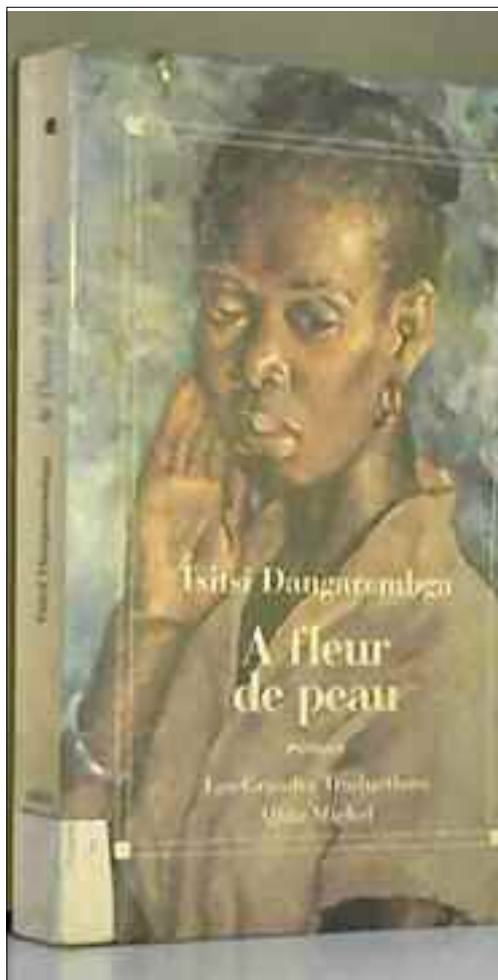
Considérée comme une des figures de féminisme africain, la Zimbabweenne Tsitsi Dangarembga a acquis une notoriété internationale en 1988, en publiant son roman culte «À fleur de peau».

C'est un récit autofictionnel qui raconte, à travers les heurs et malheurs de son héroïne Tambudzai, les discriminations contre les femmes dans la société patriarcale au Zimbabwe. «À fleur de peau» est le premier volume d'une trilogie, dont le dernier volet intitulé «This Mournable Body» a été sélectionné pour le Booker Prize 2020, prestigieux prix littéraire britannique.

La romancière zimbabweenne Tsitsi Dangarembga s'est fait connaître en publiant en 1988 son chef-d'œuvre «Nervous Conditions», traduit en français sous le titre «À fleur de peau». Cinéaste et grande figure du féminisme en Afrique, la romancière est aussi une femme publique et à ce titre, elle a participé récemment à une manifestation pour protester contre la corruption politique dans son pays. Cela lui a valu une brève arrestation par la police zimbabweenne. L'arrestation de la romancière est survenue deux jours après l'annonce par le jury du Booker Prize que le dernier roman de l'écrivain zimbabweenne, «The Mournable Body» pour l'édition 2020 du prestigieux prix littéraire britannique. Une actualité riche qui justifie qu'on reparle de «À fleur de peau», devenu un grand classique de la littérature africaine moderne.

Un roman de formation

Il s'agit d'un roman autofictionnel, campé dans le Zimbabwe colonial des années 1960, quand le pays s'appelait encore la Rhodésie. Le roman raconte le parcours initiatique d'une jeune fille noire que son père décide d'inscrire dans une école de type occidental, peu fréquentée alors par les Africains, encore moins par les filles. Cette décision qui fait suite à la mort accidentelle du frère de l'héroïne sur qui la famille fondait jusque-là tous ses espoirs, aura, comme on peut l'imaginer, des conséquences dramatiques sur le devenir de la protagoniste. Elle va la couper de ses origines, de sa langue, de sa famille, tout en lui donnant les moyens intellectuels pour se forger en tant que femme libre et mo-



derne. «À fleur de peau» était le premier roman publié par une femme noire au Zimbabwe. Centré autour de la question de la condition féminine dans un pays aux fortes traditions patriarcales, l'ouvrage a marqué d'emblée les esprits, conduisant Doris Lessing – elle-même issue du Zimbabwe – à déclarer : «C'est le livre que nous attendions. Il est voué à devenir un classique». Plus récemment, «À fleur de peau» a fait partie d'un répertoire de 100 livres qui ont façonné les imaginaires contemporains, établi par la BBC.

«Briser le silence»

Malgré cette réception enthousiaste, la publication de ce roman n'a pas été facile, comme l'a raconté l'auteur. Tsitsi Dangarembga avait 26 ans quand elle a écrit ce livre. Elle avait d'abord adressé le manuscrit à des maisons d'édition zimbabweennes. Quatre envois, quatre refus, avant d'être repêché par une maison d'édition féministe basée à Londres. Le refus s'explique par la structure patriarcale de la société zim-

babwéenne. Les éditeurs de Harare n'avaient jamais eu en main des romans avec des protagonistes femmes au premier plan.

La littérature anglophone zimbabweenne est née dans les années 1960-1970, mais longtemps la parole est restée l'apanage des hommes au sein de cette production anglophone. Les femmes sont parvenues peu à peu à «briser le silence» dans lequel elles avaient été confinées. L'audace et l'intensité des témoignages des premières femmes écrivains ont pris au dépourvu les éditeurs locaux. D'où sans doute le rejet du manuscrit de Tsitsi Dangarembga.

Un rejet d'autant plus violent que le témoignage de la narratrice-protagoniste d'«À fleur de peau», double fictionnelle de l'auteur, commence sur un ton de révolte. Le personnage déclare qu'elle ne regrettait aucunement la mort de son frère, un événement qui lui a pourtant ouvert la porte de l'école occidentale : «La mort de mon frère ne m'a pas attristée, proclame-t-elle. Ne vous attendez pas non plus à ce que je me fonde en excuses pour mon comportement qui vous paraîtra peut-être empreint d'insensibilité. (...) Non, je ne ferai aucune amende honorable, mais je commencerai mon récit en racontant de mémoire les événements qui ont conduit à la mort de mon frère, et qui me permettent aujourd'hui d'écrire ce témoignage». Ce début maîtrisé donne le ton de ce roman, porté par une voix aussi puissante que sophistiquée qui explique son succès.

«Névrose» des peuples assujettis

Dans «À fleur de peau», les deux thématiques vont de pair, l'aliénation culturelle d'une part et les combats que doit livrer d'autre part la petite paysanne Tambu, l'héroïne du roman, afin d'accéder à l'éducation primaire, puis secondaire. L'éducation sera, certes, la source de sa libération, mais aussi la cause de son emprisonnement dans un système d'acculturation dont elle ne peut se libérer qu'en revenant à ses origines.

C'est cette acculturation que Jean-Paul Sartre qualifie dans sa préface aux «Damnés de la terre» de Frantz Fanon de «névrose» des peuples assujettis, qui est le véritable sujet du roman de la Zimbabweenne, comme son titre en anglais «Nervous Conditions» semble le suggérer.

T. Chanda in RFI

«À fleur de peau» de Tsitsi Dangarembga. Traduit de l'anglais par Etienne Galle. Paris, Albin Michel, 1992.

Après avoir affirmé qu'elles avaient été construites par des extraterrestres

L'Égypte invite Elon Musk à venir voir les pyramides de Gizeh



L'un des plus hauts responsables du gouvernement égyptien a invité Elon Musk à venir voir les grandes pyramides de Gizeh par lui-même, alors que le PDG de Tesla a affirmé que le monument avait été construit par des extraterrestres. Vendredi, Musk a tweeté : «Les extraterrestres ont construit les pyramides manifeste-

ment». Son tweet a reçu plus de 500 000 likes. Cela a incité la ministre égyptienne de la Coopération internationale, Rania al-Mashat, à inviter personnellement le PDG de Tesla dans le pays pour voir les pyramides par lui-même et apprendre leur histoire. Samedi, Rania al-Mashat a tweeté : «Je suis votre travail avec beaucoup d'admiration. Je vous invite, ainsi que Space X, à explorer les écrits sur la façon dont les pyramides ont été construites et à visiter les tombes des constructeurs de pyramides». «M. Musk, nous vous attendons», a-t-elle ajouté.

Le PDG de Tesla a ensuite tweeté un lien vers un article de la BBC qui décrit la vie des anciens constructeurs de pyramides : «Cet article de la BBC fournit un bon résumé de la façon dont cela a été fait», a-t-il écrit.

Mais son tweet a incité plus d'une personnalité publique à s'exprimer en Égypte. L'archéologue

égyptien Zahi Hawass, responsable de la découverte des tombes des constructeurs de pyramides à Gizeh, a déclaré que l'idée d'Elon Musk était une «hallucination complète», rapporte la BBC. «J'ai trouvé les tombes des constructeurs de pyramides qui prouvent à tout le monde qu'ils étaient des Égyptiens, et qu'ils n'étaient pas des esclaves», a poursuivi Zahi Hawass dans Egypt-Today. La Grande Pyramide de Gizeh est l'une des plus anciennes des sept merveilles du monde antique. Haute de plus de 137 mètres, elle est encore largement intacte.

L'idée selon laquelle des extraterrestres auraient construit les pyramides fait partie de la «théorie des anciens astronautes», qui prétend que des êtres extraterrestres intelligents ont visité la Terre à l'époque préhistorique et ont construit des monuments historiques célèbres.

Business Insider

vie pratique

Astuces



Bonnes raisons de forcer sur les épinards

Les épinards, bons pour les os et le tonus

On sait désormais que l'épinard longtemps associé à la force de Popeye n'est pas l'aliment le plus riche en fer, mais son apport néanmoins important, associé à sa vitamine C, reste très intéressant pour combattre la fatigue physique et intellectuelle. D'autant qu'il est aussi très riche en magnésium, indispensable au tonus général... mais aussi à la santé osseuse. Et de ce point de vue, l'épinard qui allie en plus potassium, calcium et vitamine K constitue une excellente parade pour lutter contre l'ostéoporose.

Les épinards, amis du ventre et du cœur

Avec seulement 20 kcal/100g et une forte teneur en eau et fibres rassasiantes, l'épinard est clairement l'ami de la minceur. En favorisant le transit et la détox, il aide à conserver un ventre plat en contribuant à la bonne santé digestive et hépatique grâce à sa bêtaïne qui lutte contre la «maladie du foie gras». Côté cœur, il n'est pas en reste notamment en raison de sa richesse en potassium qui combat l'hypertension artérielle (HTA) et en vitamine K qui contre la calcification artérielle (précaution toutefois si vous êtes sous traitement anti-vitamine K) et de son fort pouvoir antioxydant.

Boucliers de la vue et du cerveau

Grâce à sa teneur en lutéine et zéaxanthine, puissants pigments antioxydants, l'épinard aide à lutter contre la cataracte, la DMLA et la rétinopathie pigmentaire. Quant à sa richesse en acide folique (vitamine B9), elle permet non seulement de stimuler la production de la sérotonine et donc de combattre la déprime, mais aussi de ralentir le vieillissement cérébral.

Les épinards sont aussi bons frais ou surgelés, cru ou cuit

L'épinard mérite d'être consommé au moins deux fois par semaine. Mais n'hésitez pas à prendre toujours un avis médical en cas de traitement anti-vitamine K et de calculs rénaux ou de goutte : l'épinard contient en effet de l'acide oxalique et acide urique. Hors ces précautions, l'épinard est intéressant à combiner sous toutes ses formes.

- Cuits ou crus :

Les épinards cuits libèrent davantage de lutéine, zéaxanthine et bêtaïne. Dégustés crus en branches ou pousses (et à condition d'être très frais), ils affichent un meilleur taux de vitamine C.

-Frais : en branches ou jeunes pousses, il faut les choisir bien lisses et verts, les rincer, les préparer et les déguster dans la foulée. Les entreposer trois jours au frigo leur fait perdre 50% de leur teneur initiale en vitamines. Des épinards frais une fois cuits doivent être consommés dans les 24h.

-En conserve ou surgelés : hachés ou en branches, il n'y a pas de différence. Le traitement hautement thermique des conserves fait toutefois perdre davantage de vitamines qu'un conditionnement surgelé. Par précaution, rincer rapidement les épinards en conserve pour les débarrasser de leur sel ou sucre conservateurs.

Météo



Mercredi 5 août :
29°C

→ **Dans la journée :**
Partiellement nuageux
max 29°C ressentie 24°C
Vent modéré de sud

→ **Dans la nuit :**
Ciel dégagé
20°C ressentie 20°C
Vent modéré d'ouest

Alger :
Lever du soleil : 05:46
Coucher du soleil : 19:54

Secrets de beautés de la pomme

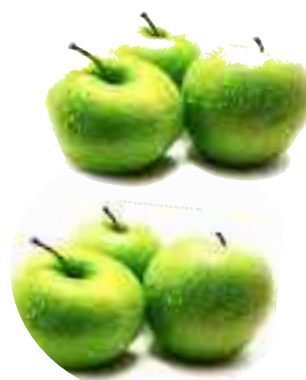
→ **Quel fruit semble plus banal qu'une pomme ?** Depuis notre enfance, elle fait partie de notre quotidien, on la mange sans culpabiliser ni s'extasier. On dirait qu'elle est faite pour être amenée partout et croquée à tout moment de la journée : ronde, ferme, elle ne s'écrase pas dans nos sacs, remplit nos estomacs à moindres frais caloriques et, après toutes ces années, régale encore nos papilles avec son goût sucré et acidulé. Alliée des régimes minceur et anti-cholestérol, on la trouve aujourd'hui dans les produits cosmétiques. **Connaissez-vous les bienfaits de ce fruit qui fait partie de votre quotidien ?**

Pomme magique

La pomme contient des fibres, des vitamines (A, B1, B2, B5, B6, C, E, H, PP), minéraux (potassium, calcium, magnésium), de la pectine, des anti-oxydants et des polyphénols. C'est donc un véritable concentré bien-être, tout cela pour quelques calories seulement (54 pour 100 grammes).

De la pomme pour votre peau

Saviez-vous que votre peau rêve en cachette de tartes aux pommes et de compotes ? Sérieusement, la pomme est une



source bienfaits pour votre épiderme. Cocktail de vitamines, de fer et de calcium, elle est nourrissante pour la peau. Sa richesse en acides naturels lui confère un pouvoir exfoliant qui purifie votre peau.

AAA (apple anti âge)

La pomme aide à lutter contre le vieillissement cellulaire car elle contient les précieux polyphénols qui ont des propriétés anti-oxydantes, anti-rides et raffermissantes.

Passer une pomme à la centrifugeuse pour en obtenir le jus et massez-en doucement votre visage pendant 5 à 10 minutes.

Ce soin anti-rides naturel stimule les tissus pour une peau plus ferme.

Masque à la pomme

Il vous faut une pomme (bio, de préférence) et 5 cuillères à café de miel. Râpez la pomme et mélangez avec le miel. Appliquez sur votre peau, et laissez agir 10 minutes. Le miel apaise et hydrate la peau. Ce masque est particulièrement efficace pour les peaux sèches et qui ont tendance à faire des boutons, mais est assez doux pour tous les types de peau.

Masque tonifiant aux pommes

Ingrédients : 1 pomme bio, le jus d'un demi-citron, 5 ml d'huile végétale de noyaux d'abricots. Emincez la pomme (en gardant la peau) et mixez dans un blender.

Ajoutez le jus de citron et l'huile végétale de noyaux d'abricots, mélangez à la main. Appliquez sur votre visage, en évitant le contour des yeux, et laissez poser une vingtaine de minutes. Rincez.

Ce masque convient à tous les types de peau.

Recette du jour

Escalopes de poulet sauce moutarde et câpres

INGRÉDIENTS

- 4 escalopes de poulet ou selon de nombre, sel, poivre noir
- une boîte de crème épaisse
- une cuil à c de moutarde
- une poignée de câpres
- 2 gousses d'ail
- un peu de beurre
- un peu d'huile



Préparation

Faites chauffer un peu d'huile et un peu de beurre sur une poêle, saler et poivrer les escalopes de poulet les faire cuire sur la poêle sur les deux côtés retirer une fois cuit, dans la même poêle mettez l'ail râpée, faites revenir juste un petit peu, ajoutez la crème épaisse ainsi que la moutarde, salez et poivrez, ajoutez à la fin les câpres, remettre les escalopes de poulet dans la sauce et retirez, parsemez de persil.

Horaires des prières

Mercredi 15 dhou el qada 1441 :

5 août 2020

Dhor12h54

Asser16h42

Maghreb19h54

Icha21h24

Jeudi 16 dhou el hidja 1441 :

6 août 2020

Fedjr04h17

numéros utiles

SANTÉ

Samu :

021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :

021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

CHU Beni Messous :

021.93.11.90

CHU Baïnem :

021.81.61.13

CHU Kouba :

021.58.90.14

Ambulances :

021.60.66.66

Dépannage Gaz :

021.68.44.00

Dépannage Electricité :

021.68.55.00

Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :

021.61.00.17

Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediene

021.54.15.15

Air Algérie

(Réservation)

021.28.11.12

Air France :

021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :

021.42.33.11/12

SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazair :

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

Hôtel Hilton :

021.21.96.96

Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

sport

USM Bel-Abbès

L'avenir du club dans le flou

→ L'annonce par la Fédération algérienne de football (FAF) de la fin prématurée des différents championnats à cause de la pandémie de coronavirus a soulagé tout le monde à l'USM Bel-Abbès, mais l'avenir de ce club de Ligue 1 est toujours dans le flou, s'est inquiété lundi le président du club sportif amateur (CSA).

«Nous sommes certes soulagés par la décision de la FAF d'arrêter définitivement le championnat, surtout que nous étions dans l'incapacité de reprendre la compétition à cause des nombreux problèmes auxquels nous sommes confrontés, mais l'avenir du club est dans le flou», a déclaré, à l'APS, Abbes Morsli. Avant l'interruption de la compétition en mars dernier à cause de la pandémie, l'USMBA occupait la 12^e place au classement après 22 journées. Cette équipe, qui avait pourtant terminé sur le podium la phase aller, n'était pas à l'abri d'une mauvaise



■ Avant l'interruption de la compétition, l'USMBA occupait la 12^e place. (Photo : D. R.)

surprise au vu de l'enchaînement de ses résultats négatifs, rappelle-t-on. «Il y avait danger en la demeure si le championnat s'était poursuivi, surtout que les joueurs ont perdu patience pour leur argent, eux qui n'ont pas été payés depuis pratiquement le début de cet exercice»,

a encore dit le même responsable qui place tous ses espoirs sur les autorités de wilaya pour «remettre de l'ordre dans la maison». C'est pour cette raison d'ailleurs que le président du CSA/USMBA a demandé audience auprès du wali, a-t-il informé, regrettant au passage

que les membres de la société sportive par actions (SSPA), l'organe censé gérer l'équipe première de football, «n'aient donné aucun signe de vie depuis un bon bout de temps». Cela se passe, selon le même interlocuteur, au moment où le mercato estival va ouvrir ses portes dans deux jours, «sans que la direction du club n'ait engagé aucune démarche pour lever l'interdiction de recrutement qui frappe l'USMBA à cause de ses nombreuses dettes envers d'anciens joueurs». «Pis, nous risquons de perdre plusieurs éléments de l'effectif actuel s'ils mettent en exécution leur menace de saisir la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) pour réclamer leur dû», a encore prévenu Abbes Morsli, signalant des subventions allouées par la wilaya et l'APC du chef-lieu de Sidi Bel-Abbès, estimées toutes les deux à 40 millions de dinars, qui sont bloquées au niveau des services de contrôle financier.

R. S.

CNMS

Présentation du protocole de reprise aux fédérations et aux sportifs

→ Le Comité médical du Centre national de médecine du sport a présenté, lundi à Alger, le protocole sanitaire d'accompagnement de la reprise des entraînements et préparations des sportifs concernés par les Jeux olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020.

Le protocole présenté à l'occasion de la rencontre du ministre de la Jeunesse et des Sports avec les Fédérations olympiques, se décline sous forme de Guide relatif à chaque discipline sportive. Il a été remis aux fé-

dérations sportives, aux directeurs techniques nationaux et aux sportifs qualifiés et candidats à la qualification aux Jeux olympiques de Tokyo 2020, indique un communiqué du ministère de la Jeunesse et des Sports. La rencontre qui a regroupé le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, la Secrétaire d'état chargée du sport d'élite, Salima Souakri, les présidents des fédérations sportives et leurs représentants ainsi que les sportifs, a été sanctionnée par «une série de re-

commandations visant à charger le CNMS de veiller au suivi de l'application du protocole sanitaire dédié à chaque discipline sportive en coordination avec les fédérations sportives concernées». Il s'agit, en outre, de désigner un point focal pour la gestion de la crise «Covid-19» composé de médecins relevant des fédérations sportives pour la coordination avec le CNMS et le suivi de la mise en œuvre du protocole sanitaire spécifique à chaque discipline. L'impératif d'accorder une attention particulière aux sportifs qualifiables aux Jeux paralympiques a été souligné et un appel lancé à tous les acteurs et intervenants concernés par la reprise des entraînements (sportifs, staffs techniques et gestion-

naires) pour faire preuve de sens de responsabilité et de strict respect des mesures préventives arrêtées par le CNMS. Enfin, il a été décidé de réunir les conditions idoines pour la préparation des sportifs qualifiés aux Jeux olympiques et paralympiques, conclut la même source. Le ministère de la Jeunesse et des Sports avait pris, conformément aux recommandations du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie, la décision d'autoriser les sportifs qualifiés et candidats à la qualification aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020 à reprendre leurs entraînements et de désigner les centres de préparation relevant des fédérations sportives concernées. ■

Ligue 2

L'ASMO, l'un des grands perdants de la fin prématurée de la saison

→ L'ASM Oran a été l'un des grands perdants de la décision de la Fédération algérienne de football (FAF) de mettre fin à l'exercice 2019-2020 avant l'heure à cause de la pandémie de coronavirus, a estimé lundi son entraîneur, Salem Laoufi. Le deuxième club phare de la capitale de l'Ouest du pays a raté une aubaine pour retrouver l'élite qu'il a quittée il y a près de six ans, vu que le nombre de tickets donnant accès à la Ligue 1 a été porté à quatre au lieu de trois, comme ce fut le cas lors des saisons précédentes.

«Nous gardions nos chances intactes dans la course à l'accession, vu qu'il restait encore sept journées à disputer alors que l'écart qui nous séparait du quatrième (RC Relizane) était seulement de quatre points», a déclaré le coach oranais à l'APS.

Le bureau fédéral de la FAF a opté mercredi dernier pour l'arrêt définitif du championnat, tout en déclarant les quatre premiers de la Ligue 2, au moment de l'interruption de la compétition en mars dernier, nouveaux promus au premier

palier, rappelle-t-on. «Nous nous considérons lésés par cette décision, car l'ASMO sera ainsi dans l'obligation d'attendre encore une autre saison pour espérer retrouver l'élite, alors qu'elle avait la possibilité de le faire dès cette année», a encore regretté Salem Laoufi. Ainsi, la formation de «M'dina J'dida», qui a notamment fait les frais de ses échecs à domicile où elle a laissé filer pas moins de 10 points, devra tout recommencer la saison prochaine au cours de laquelle la Ligue 2 sera composée de deux groupes de 18 clubs chacun. Mais les choses se présentent déjà sous de mauvais auspices pour l'ASMO, selon son entraîneur, qui souhaite voir la direction du club «remettre vite de l'ordre dans la maison, pour repartir sur de bonnes bases».

Un souhait difficile à exaucer, surtout si les joueurs, qui n'ont pas perçu leurs salaires depuis dix mois, saisissent la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL), pour réclamer leur dû et aussi leur bon de sortie, a encore averti l'entraîneur de l'ASMO. ■

Transfert

Accord imminent entre le Betis Séville et Liverpool pour Mandi

→ Le Betis Séville (Liga espagnole de football) serait proche d'un accord avec Liverpool, champion d'Angleterre en titre 2019-2020, pour le transfert du défenseur international algérien Aïssa Mandi en Premier League, a rapporté lundi le tabloïd anglais *Daily Star*. Liverpool a déjà formulé une offre de 9 millions d'euros, affirme le tabloïd anglais, et le Betis en demanderait un peu moins de 11. Selon la même source, le transfert de Mandi à Liverpool pourrait être bouclé dans les prochains jours aux alentours de 10 millions d'euros. Les «Reds» sont à la recherche d'un nouveau défenseur central pour remplacer numériquement le Croate Dejan Lovren, parti au Zénith Saint-Petersbourg (Div.1 russe). En cas d'arrivée à Anfield, le joueur algérien, qui a disputé avec le Betis 30 matches toutes compétitions confondues lors de la

saison 2019-2020, offrira une alternative à l'entraîneur Jürgen Klopp derrière les incontournables Virgil van Dijk et Joe Gomez. La clause libératoire de Mandi est estimée à 30 millions d'euros que la direction andalouse voulait faire augmenter à 50, afin de barrer la route aux prétendants. Mais la situation financière de Betis a fini par pousser les dirigeants à revoir à la baisse le montant de la transaction, selon la presse espagnole. Malgré la volonté de la direction de la formation andalouse de prolonger le bail du défenseur polyvalent algérien, à plusieurs reprises, les deux parties n'ont pas trouvé d'accord. Mandi (28 ans) n'était pas chaud à l'idée de poursuivre son aventure à Séville, lui qui avait rejoint le Betis en 2016 en provenance de Reims (France) pour un contrat de cinq ans et un chèque de moins de 4 millions d'euros. ■

EN DEUX MOTS

USMA : le nouveau directeur sportif Antar Yahia bientôt à Alger

Le nouveau directeur sportif de l'USM Alger, Antar Yahia, bloqué en France en raison de la pandémie de coronavirus, sera «bientôt» à Alger pour prendre ses fonctions, a annoncé lundi le club algérois.

«Antar Yahia va nous rejoindre très bientôt. Ce sera à bord d'un vol de la compagnie nationale, Air Algérie, destiné à rapatrier les ressortissants algériens bloqués en France en raison de la pandémie», a expliqué le club algérois sur son site officiel.

Des rumeurs ont laissé entendre que le rapatriement de l'ancien défenseur central et capitaine des «Verts» allait se faire à bord d'un bateau ou d'un avion privé appartenant à l'actuel propriétaire de l'USMA, le Groupe Serport, mais ce dernier a formellement démenti cette information. «Tout ce qui a été dit à ce propos n'était que pure spéculation», a-t-il indiqué dans son communiqué.

Yahia, qui compte 53 sélections avec l'équipe nationale, est installé en France, où il est né et a grandi. Il a été engagé comme nouveau directeur sportif de l'USMA au mois de mai dernier, mais la pandémie de coronavirus a fait qu'il ne puisse pas encore rallier Alger.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44 / 6710.46 Fax : 021 6710.75.
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**.
Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki**
Directeur commercial : **Ouahid Kouba**
Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL**
Tirage : 2500 exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.
Diffusion centre : **SEDCOM**.
Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar** Sud :
Trag diffusion Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Transfert

Accord imminent entre le Betis Séville et Liverpool pour Mandi

le match à suivre

Ligue 2

L'ASMO, l'un des grands perdants de la fin prématurée de la saison

football

USMA

Le nouveau directeur sportif Antar Yahia «bientôt» à Alger

Les scandales ne touchent pas que le football

Des dénonciations rageuses d'athlètes remontent à la surface

→ Peu importe les procédés, seul compte le résultat. C'est à partir de cette arithmétique que réfléchissent certains présidents de Fédérations sportives. La manière de tirer profit de chaque combinaison sportive se marchande intelligemment, semble-t-il. Le silence des uns fait profiter les autres, et les résultats acquis seraient versés dans un bilan qui serait vite adopté sans aucune analyse.

La tricherie des uns ne disparaît pas, elle ne résiste pas aussi dans le cœur des athlètes qui ne peuvent la supporter ni l'accepter.

A titre d'exemple, et en attendant la réaction de la Fédération algérienne de bodybuilding, fitness et de powerlifting, un athlète de cette branche s'est exprimé dans le cadre de l'émission «Belmekchouf» de la chaîne privée, El Heddaf TV, du 30 juillet 2020. Les faits sont graves. Une arithmétique dénonce et met la tricherie des dirigeants de cette Fédération, dans le collimateur des athlètes de cette discipline. Et si cette information livrée en détail lors de cette émission venait à s'avérer être juste, alors quelle conclusion faudrait-il mettre en «Une»? Après avoir subi les conséquences de cette situation dénoncée, les athlètes auraient, si ce n'est pour l'amour qu'ils portent pour leur pays, déjà baissé les bras et se seraient



■ L'athlète Fayçal Mihoubi n'a pas mâché ses mots.

(Photo > D. R.)

laissés bercer par ces présidents des Fédérations internationales qui les ont approchés pour leur ouvrir les bras et leur assurer toutes les conditions pouvant leur permettre de s'imposer lors des compétitions internationales, non seulement, mais également par ricochet hisser leur drapeau à la place de celui de leur pays. Sachant que le sport de compétition est structurellement organisé selon une logique binaire dans laquelle les victoires ne peuvent bénéficier qu'à une partie au détriment de l'autre. Ce qui se passe et rapporté par ces athlètes de cette discipline pourra être interprété comme un engagement dans une guerre qui se joue à

coup de naturalisation et d'intégration, ce que les champions algériens vont nettement refusés, mais avaient dénoncé, en toute transparence, ce qui pourrait être à l'origine d'un découragement. Ils feront remarquer au cours de cette émission que «lorsqu'il s'agit de prendre des photos, ils sont les premiers à être à nos côtés. Cela ne les empêche pas de baisser la tête, au contraire.

Quant à nous qui sommes les dignes représentants de l'Algérie aux championnats du monde, nous refusons d'être considérés comme une caisse en or puisque tout se négocie avec eux, et souvent, c'est nous qui payons pour y

prendre part ou pour faire partie de la délégation». L'un des deux athlètes raconte «il m'est arrivé d'assister à une réunion du BF, au cours de laquelle on me remet le cahier de charge relatif à ma préparation pour la compétition mondiale, sur lequel était porté les noms de mes collègues en l'occurrence Mihoubi Zouhir, Abdelkader Mahdaoui et Djaouad Mohammed. Grande fut ma stupéfaction de constater que le ministère de la Jeunesse et des Sports, accorde à chaque athlète pour sa préparation la somme de 450 millions de centimes, et ce, pour la période allant de janvier à décembre. Or, ces sommes étaient destinées à la préparation pour les championnats du monde. Nous les avons jamais accusés et à chacune de nos réclamations la réponse est : nous attendons le virement. Ce qui se répercute indéniablement sur le programme de notre préparation». Avant de faire remarquer que cette situation fait atteindre à l'équipe dirigeante son pic de nuisance «que faire encore qui n'ait pas été fait? Que détruire ou abîmer ce qui aurait encore la chance de tenir debout». D'autres vérités ont été étalées ouvrant ainsi un dossier qui provoquerait débats, analyses et confrontations. Les vérités s'étalent sur les fiches de paie sans salaires, ou encore sur les exigences imposées pour faire participer les compétiteurs. Des vérités qui sèment ainsi de graves doutes sur la gestion de cette Fédération.

Enfin, dans une discussion avec un sportif, on notera cette remarque qui mériterait d'être explorée «la fièvre est un symptôme qui oriente la personne vers la maladie, un sentiment d'impuissance qui rend quelques dirigeants de diverses disciplines des hommes cruels, qui ne cherchent que leur intérêt. Ces déclarations de l'athlète devront faire l'objet d'enquête immédiate, pas de temps à perdre, elles constituent une occasion pour les services concernés de nettoyer ce sport, lui rendre ses valeurs...»

H. Hichem

A voir

- Canal + : Montpellier - Marseille à 19h25
- BeIN Sports 1 : Arsenal - Chelsea à 20h

La Der

Les membres exclus du COA déboutés par le Tarls

Le Tribunal algérien de règlement des litiges sportifs a rejeté lundi l'appel de trois membres exclus du bureau exécutif du Comité olympique et sportif algérien, selon le verdict de l'instance juridique dont l'APS a reçu une copie. Les trois membres exclus du bureau exécutif du COA, à savoir Hakim Boughadou, président de la Fédération de natation (FAN), Sofiane Zahi, président de la Fédération de gymnastique et Larbi Abdellaoui, président de la Fédération d'haltérophilie, ont demandé l'annulation de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2020 ainsi que l'élection des cinq nouveaux membres (tous des présidents de fédérations olympiques), soulignant que

leur remplacement «n'est pas réglementaire». La demande des trois membres, selon le verdict du Tarls, a été acceptée dans la forme mais rejetée dans le fond au motif qu'il y a eu une bonne et juste application des dispositions du statut du COA». Pour rappel, en janvier dernier, le COA avait décidé d'exclure cinq des membres de son bureau exécutif, pour avoir «contrevenu» aux obligations de présence aux réunions du bureau exécutif, conformément aux règlements et statuts intérieurs de l'instance olympique. Outre les trois noms sus-cités, il y a aussi Salim Raouf Bernaoui, président de la Fédération d'escrime (FAE) et Nabil Sadi, ex-président de la Fédéra-

tion de boxe. Parmi les cinq membres exclus, seuls trois ont décidé d'introduire un recours auprès du Tarls : Hakim Boughadou, Sofiane Zahi et Larbi Abdellaoui. Les cinq membres exclus avaient été remplacés, lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 janvier dernier, par Abdelmadjid Bouaoud, président de la Fédération des sociétés d'aviron et de canoë-kayak, Rabah Bouarifi, président de la Fédération de basket-ball, Mustapha Lemouchi, président de la Fédération de volley-ball, Yazid Benalloua, président de la Fédération de taekwondo et Abderrezak Lazreg, président de la Fédération de tir sportif.